

Rapport d'atelier

Sur la Fondation fransaskoise

au Rendez-vous, Régina SK, le 9 novembre 2013
Wilfrid Denis

Lors du Rendez-vous 2013, on m'a demandé d'animer deux ateliers sur des questions touchant les déboursés que la Fondation devrait faire maintenant qu'elle a dépassé le seuil du 800 000\$ en capital requis par la loi.

J'ai donc préparé une présentation au Power-point (en annexe) afin de présenter certaines informations aux participants. Ensuite j'ai soulevé trois questions que je présente ici avec un résumé des discussions et recommandations que les participants ont faits.

Question 1 : Quelle devrait être la répartition entre les bourses et bâtir le capital de la Fondation?

À cette question, j'ai proposé trois options et demandé aux participants d'indiquer leur préférence : Quelle devrait être la priorité?

- 1) Bâtir : le capital 75% - bourses 25%
- 2) Égal : le capital 50% - bourses 50%
- 3) Communauté: le capital 25% - bourses 75%

La grande majorité des participants dans les deux ateliers favorisaient la première option. Quelques-uns croyaient que la deuxième option serait idéale mais seulement dans quelques années lorsqu'un capital plus considérable aurait été accumulé. Donc, pour la prochaine année ou deux, tous favorisent l'option de prioriser l'accumulation du capital et de s'en tenir au minimum requis par la loi dans les déboursés.

Question 2 : Quelle devrait être la répartition entre les bourses individuelles ou communautaires?

De 1999 à 2008, la Fondation a remis un total de 777 000\$ en bourses et subventions, réparties entre bourses individuelles 47%, et bourse communautaires 53%.

À la question : quelle devrait-êtr la répartition entre bourses individuelles et communautaires?

- 1) Individus 75% - communautés 25%
- 2) Égal : individus 50% - communautés 50%
- 3) Communauté: 75% - individus 25%

Une personne favorisait la première option, mais la grande majorité favorisait la troisième option, et ce dans les deux ateliers. Beaucoup de commentaires ont été fait que le contexte a changé depuis dix ans au sujet des divers programmes de bourses et prêts gouvernementaux, et qu'un programme de bourses pour étudier en dehors de la Saskatchewan encourage l'exode de nos jeunes qui ne reviennent pas après leurs études. Il faut quand même tenir compte de nos obligations légales, à savoir si les dispositions de la Fondation de la Radio sont toujours en vigueur en spécifiant une proportion de bourse individuelles pour ce fonds.

Question 3 : Quelles devraient être les priorités et les critères pour distribuer des fonds aux communautés?

Des projets ont été identifiés comme prioritaires et semblaient attirer un consensus :

- la francisation familiale
- la formation et l'appui pour assurer la relève des bénévoles
- l'accueil des immigrants et des nouveaux arrivants (même si c'est d'ailleurs au Canada)

Plusieurs préféreraient se pencher sur les principes ou les critères à suivre; ils identifieraient plusieurs principes qu'ils ont priorisés par la suite. En ordre décroissant d'importance, ceux-ci sont :

- 1) des projets de développement de la communauté au lieu de projets ponctuels
- 2) l'impact prévu à long terme pour la communauté, des projets « à vision »
- 3) la contribution attendue au sens d'appartenance à la communauté
- 4) la concordance avec les objectifs stratégiques de la communauté
- 5) le niveau du besoin, surtout pour les communautés menacées
- 6) capacité de s'autofinancer à moyen terme – 2 ou 3 ans
- 7) l'accès à d'autres sources de financement réduirait la priorité d'une demande
-

Lors des discussions, plusieurs ont signalé l'importance de faire des études de besoin, et d'embaucher des experts, par la Fondation, lorsque nécessaire afin d'augmenter le capital dans ses campagnes et d'être plus efficace dans ses efforts; et, de faire des études sur le rendement des programmes de bourses, tant individuelles que communautaires.

Quelques personnes m'ont approché par la suite pour me faire part de leurs idées. Entre autre, on suggère des bourses individuelles pour des activités communautaires avec un impact (comme « la jambette » organisée annuellement par certains jeunes). Aussi, que le programme de bourses axé sur les études hors-province soit remplacé par un programme pour effacer les dettes ou emprunts d'étude pour les étudiants qui reviennent en Saskatchewan et qui s'engagent au moins à un niveau minimal dans la Fransaskoisie. On pourrait chercher à négocier avec la Province afin d'obtenir des crédits d'impôts jumelés au crédit provincial.

Wilfrid Denis
Animateur d'atelier